



Journée de carence

Vilenie et indignité !

La journée de carence, instaurée en 2012, avait été supprimée en 2014. Elle sera rétablie en 2018. Ce dispositif place les agents de la fonction publique, dans une situation défavorable et affligeante.

C'est indigne !

Faire porter l'effort sur ceux qui sont malades et plus particulièrement les plus pauvres car ceux qui ont les moyens peuvent se prémunir par des assurances individuelles.

C'est une honte !

Encore un coup bas pour fustiger et stigmatiser les agents de la fonction publique.

C'est injuste !

Dans le privé beaucoup de salariés ont un dispositif conventionnel qui prend en charge les 3 jours de carence du régime général de la sécurité sociale. L'argument selon lequel dans leur cas il ne s'agit pas d'argent public ne tient pas. En effet, le financement de tels dispositifs constitue des charges qui viennent alors en déduction du résultat des entreprises concernées. En conséquence, leur impôt se trouve donc légitimement réduit et leur contribution à la société diminuée d'autant !

C'est inefficace !

Cela ne favorise pas la reprise d'un agent suite à maladie. En effet, bien que voyant son état s'améliorer, il pourrait être tenté de ne pas reprendre le travail pour ne pas subir une deuxième journée de carence en cas de rechute.

C'est dangereux !

L'agent sera tenté de ne pas s'arrêter de travailler alors qu'il est malade pour ne pas perdre de l'argent ; dans ce cas, son état risque d'empirer et donc d'aboutir à un arrêt de travail encore plus important, pénalisant son employeur et ses collègues par son absence et générant surcharges de travail et les risques

psychosociaux qui peuvent en découler. En venant travailler dans un état de santé dégradé, il peut même devenir un danger (diminution de réflexes, contamination,...) !

C'est contestable !

Ceux qui sont malades le sont hélas le plus souvent sur une durée de plusieurs jours.

CONCLUSIONS

Cette décision menace le pacte social car les agents de la fonction publique, qui œuvrent au quotidien pour un service public de qualité au profit de tous les citoyens, sont déjà très impactés par les suppressions de postes, les restructurations, le gel du point d'indice de 2010 à 2016 et des conditions de travail très dégradées. En 2018 ils feront également les frais de l'augmentation de la CSG. Ils sont sans cesse stigmatisés et considérés comme une variable d'ajustement.

L'ensemble de ces mesures injustes, annoncées voire prises depuis plusieurs semaines, engendre un climat d'inquiétude et d'insatisfaction ainsi qu'un sentiment de culpabilité grandissant dans les services.

Le gouvernement nous néglige, nous méprise et nous ignore.

Défense CGC continue et continuera à

vous représenter

vous informer

vous conseiller

vous défendre

même hors période électorale !